



Lundi 12 novembre 2007

Temps forts du 29/10/2007 au 09/11/2007 No. 25

SEMAINE HISTORIQUE POUR LE TPIY : HUIT AFFAIRES TRAITÉES SIMULTANEMENT

L'ouverture du procès de Vojislav Šešelj, le 7 novembre, a porté à 26 le nombre d'accusés apparaissant en cour pendant la même semaine, et à sept le nombre d'affaires entendues simultanément dans les trois salles d'audience. Mais il ne faut pas oublier que le jugement dans l'affaire Dragomir Milosević est en délibéré. Si bien que le nombre d'affaires en cours en première instance est de huit – un nombre record!

29 octobre

L'après TPIY et TPIR doit être confié à ... des TPIY et TPIR réduits

Rencontrant les Conseillers Juridiques des Etats membres de l'ONU à New York, le Président Pocar souligne que « des Tribunaux drastiquement réduits » constituent « le mécanisme résiduel le plus souhaitable » afin de « se charger des douze questions qui continueront de se poser après la fin des procédures devant le TPIY et le TPIR. »

Après avoir fait le point pour son auditoire “des derniers développements de la jurisprudence de la Chambre d'appel eu égard au crime de persécution”, le Président traite de la question “de la prolifération des juridictions internationales.” Il note que “cela constitue en réalité un développement positif en dépit d'un risqué accru de conflit de compétences.”

Un communiqué de presse plus détaillé a été publié (en anglais): MOW/1194e à <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>

Le texte intégral du discours du Président est disponible en anglais : <http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1194e-annex.htm>

29 octobre

Des membres de la magistrature de l'ARYM en visite au Tribunal

Au tribunal pour trois jours, le groupe de magistrats de l' Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) s'intéresse plus particulièrement au travail de la Chambre d'appel, de la section des Victimes et Témoins et au transfert d'affaires du TPIY aux juridictions locales. Le groupe réunit des représentants de la Cour Suprême, de la Cour d'appel de Skopje, du Parquet National, du Parquet de Skopje, du Ministère de la Justice ainsi que de l'Académie de Formation des Juges et Procureurs.

Cette visite a été financée par la Mission de l'OSCE dans l'ARYM et par l'OPDAT (Overseas Prosecutorial Development Assistance and Training – département du State Department américain).

31 octobre

Zelenović: peine confirmée en appel

Intervenant moins de trois semaines après la tenue de l'audience d'appel, cet arrêt est le plus rapide jamais rendu par la Chambre. Il marque la fin de la 111^{ème} affaire traitée par le Tribunal (voir chiffres détaillés en page 2).

Želenović a plaidé coupable le 17 janvier 2007 de sept chefs de viol et de torture, commis à Foča en 1992. Il a été condamné, le 4 avril suivant, à 15 ans d'emprisonnement de 15 ans.

Le texte intégral du résumé tel que lu à l'audience par le Juge Président est disponible en français : <http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1195f-summary.htm>

1 novembre

Le condamné Dragan Jokić inculpé d'outrage à la Cour.

La Chambre entendant le procès Popović *et al.* (Srebrenica) institue une procédure d'outrage à la Cour contre Dragan Jokić qui, appelé à témoigner les 31 octobre et 1^{er} novembre, a refusé de le faire, interférant ainsi délibérément et sciemment avec une bonne administration de la justice.

Un ancien de la brigade de Zvornik de l'Armée des Serbes de Bosnie (VRS), Dragan Jokić a vu sa culpabilité sanctionnée ; il a été reconnu coupable et condamné à une peine de 17 ans (la Chambre d'appel a confirmé la condamnation et la peine est restée fixée à 17 ans.

Le 9 novembre, la Cour a émis une ordonnance fixant au lundi 19 novembre la

prochaine audience dans cette nouvelle affaire.

5 novembre

Le Syndicat du Personnel se rend à New York

Le Président et la Vice Présidente du Syndicat du personnel, Rick Cottam et Kristina Carey, rencontrent à New York Alicia Barcena, Secrétaire Général Adjoint pour le Management, et Jan Beagle, sous-secrétaire adjoint. Ces réunions font partie des efforts du Syndicat du Personnel pour une discussion sérieuse relative aux conséquences de la Stratégie d'achèvement du mandat du Tribunal.

7-8 novembre

Ouverture du procès de Vojislav Šešelj

Le procès s'ouvre par la déclaration liminaire de l'accusation. Le jeudi, c'est au tour de l'accusé de faire une déclaration au sens de l'article 84bis du Règlement de Procédure et de Preuve.

Le procès est ensuite ajourné au 11 décembre, date à laquelle l'accusation commencera à présenter ses moyens à charge.

9 novembre

Arrestation et comparution pour outrage à la Cour d'un témoin récalcitrant dans l'affaire Haradinaj *et al.*

Avni Krasniqi est arrêté après avoir été mis en accusation pour outrage à la Cour. L'acte d'accusation avait été émis le 5 novembre mais était resté confidentiel jusqu'à l'arrestation de l'accusé.

Il est reproché à Avni Krasniqi d'avoir commis un outrage à la Cour le 29 octobre dernier en refusant de donner suite à une injonction de comparaître pour témoigner à charge dans le procès de l'affaire Ramush Haradinaj *et al.*

L'accusé a comparu devant la Chambre d'instance le lundi 12 novembre.

Un communiqué de presse est disponible (en anglais) : CT/MOW/ PR1196e à <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 111 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 111 d'entre elles : neuf ont été acquittées, 53 condamnées (neuf sont en attente de transfert, 26 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 50 accusés : huit sont en appel, 27 en procès, 11 en phase préliminaire de procès ; quatre accusés sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 22 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistantes : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Éditeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.